

Confiscation judiciaire

Par Dîner, le 26/07/2023 à 08:36

Bonjour je me suis fait arrêter sans permis et assurance, j'ai eu une confiscation judiciaire du véhicule, 2 semaine sont passées et aucun document de saisi, est t'il normal ? Puis-je vendre la voiture car la carte grise ne porte aucun gage

Merci pour vos réponses

Par Marck.ESP, le 26/07/2023 à 08:55

Bonjour,

Vous voulez vendre un véhicule faisant l'objet d'une confiscation judiciaire ???

N'y pensez pas, vous iriez au devant d'ennuis encore plus gtrave!.

Par **Dîner**, le **26/07/2023** à **09:29**

Merci pour votre réponse, j'ai plus aucune chance de récupérer la voiture ces bien sa ?

Par Marck.ESP, le 26/07/2023 à 10:30

Saul décision judiciaire qui vous serait favorable, bien entendu.